

Gestion des Réclamations

Pour toute réclamation, vous pouvez nous envoyer un courrier à l'adresse suivante :
Auxense Gestion - 26 rue Marbeuf - 75008 PARIS ou contact@auxense.com

Nous vous rappelons que le traitement des réclamations est un processus entièrement gratuit.

Nous nous engageons à vous envoyer un courrier d'accusé réception sous un délai de 10 jours ouvrables maximum à partir de la date d'envoi de votre demande, à vous apporter une première réponse dans un délai maximum de 2 jours ouvrés après cet accusé de réception et enfin à traiter votre réclamation dans un délai de 15 jours ouvrés maximum à partir de l'envoi de votre réclamation, sauf survenance de circonstances particulières.

Les réponses apportées par Auxense Gestion sont formalisées par écrit et envoyées le plus souvent par mail.

En cas d'insatisfaction quant aux suites données à votre réclamation, vous pouvez contacter l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de la gestion de portefeuille ou l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dans le cadre de l'assurance vie.

Coordonnées AMF

Médiateur de l'AMF

Autorité des marchés financiers

17, place de la Bourse

75082 Paris cedex 02

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Coordonnées ACPR

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

Direction du contrôle des pratiques commerciales

61 rue Taitbout

75436 PARIS CEDEX 09